

## Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

**Le 20 mars à 20h30**, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

**Présents** : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christophe VECCHIOLA, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE

**Représentés** : Alexis BELIGOND procuration à Françoise LAURIERE  
Magali BULIT procuration à Rolande PITON  
Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE

**Secrétaire de séance** : Isabelle TAUDIÈRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : **14 mars 2025**

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, Maire de Villeréal donne lecture du compte rendu de la dernière séance. Compte tenu des observations formulées par Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE (voir ci-après, Questions diverses), il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Isabelle TAUDIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

-----

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-011</b>	<b><u>Ecoles de Villeréal : Achat test psychologique</u></b>	<b>1-4-2</b>

Vu la délibération n°2024-007 en date du 24/01/2024 fixant la participation financière de la commune pour le financement du test psychologique, initialement à hauteur de 2,52 € par élève ;

Considérant que l'Association des Parents d'Élèves (APE) a pris en charge directement l'achat du test psychologique Wisc 2, et que la commune doit désormais procéder au remboursement de cette dépense à l'APE ;

Considérant que le coût du test est passé de **2,52 € à 2,90 € par élève** et que **122 élèves** sont concernés, le montant total du remboursement à l'APE est de **307,44 €** ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré décide  
à l'unanimité**

- **De retirer et remplacer** la délibération n°2024-007 en date du 24/01/2024 ;
- **D'approuver** le remboursement à l'APE du montant total de **307,44 €** correspondant à **122 élèves à raison de 2,90 € par élève** ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder au règlement de cette somme et à signer tout document afférent à cette décision.

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-012</b>	<b><u>Signalisation Information Locale : Règlement</u></b>	<b>8-3</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la gestion et à l'occupation du domaine public,

Vu le Code de la voirie routière et la réglementation en vigueur concernant la signalisation et l'affichage public,

Considérant la nécessité d'encadrer l'installation et l'utilisation des dispositifs de signalisation d'information locale afin d'harmoniser et d'optimiser l'information au sein du village,

Considérant que le règlement de signalisation d'information locale vise à définir les règles relatives à :

- L'occupation du domaine public,
- Le financement de l'occupation du domaine public,
- L'implantation des panneaux,
- Les caractéristiques techniques des panneaux,
- Les mentions autorisées sur les panneaux,
- Les modalités d'attribution et de gestion des panneaux,

Vu le projet de règlement annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré décide  
à l'unanimité**

- **D'approuver** le règlement de signalisation d'information locale, annexé à la présente délibération.
- **De l'appliquer** à l'ensemble du territoire communal et d'encadrer l'implantation, les caractéristiques et l'utilisation des panneaux d'information locale.
- **De charger Monsieur le Maire** de la mise en œuvre et du suivi de ce règlement, ainsi que de toutes les démarches nécessaires à son application.

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-013</b>	<b><u>Convention rythmes scolaires avec Vacances Nature</u></b>	<b>1-4-3</b>

Conformément aux dispositions relatives à l'organisation des rythmes scolaires, la commune de Villeréal a conclu une convention avec l'association Vacances Nature afin d'assurer l'encadrement des enfants durant le temps d'activités scolaires et la surveillance des enfants lors des heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC), dans les locaux des écoles élémentaire et maternelle.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il convient de procéder à son renouvellement, cette convention prenant effet à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 07 juillet 2025.

Pour l'année 2024, la collectivité a réglé à l'association Vacances Nature un montant de 16.210 €, tandis que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a subventionné l'association à hauteur de 6.775,85 €. Le coût réel pour Vacances Nature s'est élevé à 26 030 €, entraînant une perte de 3.044,15 € pour l'association.

Afin d'assurer l'équilibre financier de ses interventions, l'association Vacances Nature devra ajuster sa tarification en conséquence afin de compenser ce déficit tout en maintenant un service de qualité pour les enfants et les familles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré  
à l'unanimité**

- **Approuve** le renouvellement de la convention entre la commune de Villeréal et l'association Vacances Nature pour la période du 1er janvier 2025 au 07 juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-000</b>	<b><u>Frais de fonctionnement des écoles 2023/2024</u></b>	<b>8-1-1</b>

*Délibération reportée*

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-014</b>	<b><u>Révision du montant du loyer des logements Montlabour</u></b>	<b>3-3-2</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-075 en date du 27 septembre 2023 relative à la signature de l'avenant n°01-2023 aux baux de la résidence Montlabour ;

Vu l'avenant n°01-2023 en date du 29 septembre 2023 aux baux de la résidence, adopté par délibération n°2023-075, stipulant que le montant des loyers est révisé annuellement au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) fourni par l'INSEE,

Considérant qu'il convient de fixer le montant du loyer applicable aux nouveaux locataires entrant dans la résidence à compter du 1er janvier 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré  
à l'unanimité**

- **Décide** qu'à compter du 1er janvier 2025, le loyer des logements Montlabour pour les nouveaux locataires est fixé à **486,12 euros** par mois.
- **Applique** le montant aux nouveaux contrats de location signés à partir du 1er janvier 2025.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Questions diverses :**

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE signale une erreur dans la partie des Questions diverses portées au procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2025, et demande la suppression du passage barré et l'ajout de la phrase soulignée ci-après dans le paragraphe portant sur la Cantine à 1 euro : *"L'instauration de ce dispositif, qui concernerait 30 enfants sur Villeréal (soit un tiers des familles), passe par la définition d'une grille tarifaire de trois tranches, indexées sur les quotients familiaux, dont une pour les QF inférieurs à 1.000 € avec un tarif à 1 € au maximum."* Dans le même paragraphe, elle demande que soit également corrigée la date de la rencontre avec Mme PICHARD, qui a eu lieu le 12 février et non le 17 février.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le fonds de **soutien aux temps d'activités périscolaires** (TAPs) subventionné par l'État pour les écoles observant un rythme scolaire de quatre jours et demi sera supprimé pour la rentrée 2025-2026. Il donne lecture aux Conseillers du courrier des maires de Cancon, Monbahus et Villeréal (auxquels pourraient s'associer les maires des autres communes scolarisant leurs enfants à Villeréal) adressé aux parlementaires du Lot-et-Garonne.

- Le 22 février, M. le Maire a assisté à l'**Assemblée générale des Pompiers**. En 2024, le centre de secours a réalisé 372 interventions. La Commune a contribué à hauteur de 46.000 € aux actions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- Le 26 février, il a reçu avec Gilles QUÉLENNEC et Rolande PITON les **responsables des marchés hebdomadaires**, M. BOURMAULT Responsable d'exploitation de la société FRÉRY, et M. JEGOU, régisseur-placier, pour faire le point sur les nouvelles modalités de gestion des marchés.

Dans l'après-midi, il a retrouvé à Pujols les maires de Pujols, Tournon d'Agenais, Penne d'Agenais et Monflanquin pour une **réunion préparatoire du Trail des Plus Beaux Villages de France du 47**, programmé des 10 et 11 mai 2025. (voir ci-après Frédéric BAROU).

- Le 1<sup>er</sup> mars, il a participé à l'**Assemblée générale de la Société des Courses**, qui a annoncé que le PHM (Pari Mutuel Hippodrome) ayant réparti le calendrier des rencontres sur l'ensemble des hippodromes, a imposé les dates de courses en nocturne du mois d'août à Villeréal et avancé le départ des courses à 19 heures.
- Le 6 mars, il s'est rendu à Cancon pour la réunion du Conseil Départemental, où la présidente Mme Sophie BORDERIE et les directeurs ont présenté les grands axes du **budget départemental 2025**.

Malgré les restrictions annoncées (imposant une économie de 58 millions d'euros), le Département s'engage à ne pas supprimer les aides existantes aux communes, mais les étudiera au plus près.

- Le 13 mars, lors de la réunion du Conseil communautaire, l'ensemble des maires présents ont signé une motion **contre la suppression des aides allouées aux porteurs de projets photovoltaïques** d'une puissance inférieure à 500 kWatt-crête – suppression qui favorisera les installations de grande taille et pénalisera les artisans et agriculteurs qui ont investi pour s'assurer un complément de revenus.
- Le 14 mars, Jean-Jacques CAMINADE a rencontré les responsables de l'Office du Tourisme et M. Glenn VIOLLET, directeur des services de la CCBHAP, pour évoquer l'organisation du **vide-grenier de Villeréal** (fin août).
- Le 17 mars, il a présidé à la **Commission des Travaux et Finances** pour préparer le budget communal de l'exercice 2025.

Le soir, il a participé à la réunion organisée par l'**Amicale des commerçants** pour préparer les différents événements et animations de la saison 2025, et à laquelle ont répondu 45 participants.

- Le 18 mars, il a rencontré M. Lafontaine, successeur de Mme Feuillet à la **direction de l'EHPAD de Villeréal**, qui sera désormais géré conjointement à l'EHPAD de Castillonès.

Le même jour il a participé au **Conseil des écoles élémentaire et maternelle**.

- Les effectifs s'établissent à 79 élèves pour l'école élémentaire, et 45 élèves à l'école maternelle. Pour la rentrée de 2025, ils sont évalués à 78 élèves pour l'élémentaire et 37 en maternelle sans les TPS.

- Les directrices ont rappelé les projets pédagogiques portés par les deux écoles :

\*École maternelle : sorties au Moulin de Scalagrand ; randonnée à pied ; ateliers cuisine ; spectacles ; visite de la bibliothèque pour inciter les enfants à la lecture ; création d'une chanson avec une enseignante ; semis et jardinage en partenariat avec l'école de Castillonès ; stage pratique de cinq jours d'aisance en milieu aquatique à la piscine de Malbentre en partenariat avec l'USEP (janvier 2025).

\*École élémentaire : visites à la bibliothèque et animations ; création du décor et d'une chanson sur le thème de la grêle ; stage de break dance avec l'école de Cuzorn pour les CM1 (USEP) ; cross à Gujean-Mestras et à la dune du Pyla le 23 novembre 2024 ; préparation de la 31<sup>ème</sup> ronde cycliste de l'USEP, engageant 129 enfants et 70 adultes accompagnateurs, et qui partira le 17 juin de Saint-Jean-de-Duras pour arriver à Villeréal le 21 juin ; apprentissage des échecs et préparation d'un tournoi à Villeréal le 23 juin ; projet artistique développé avec un auteur (Fabien ARCA), qui donnera lieu à un spectacle avec deux intervenantes comédiennes au théâtre Georges Leygues de Villeneuve le 20 mai, et rencontre avec l'auteur le 15 avril ; six interventions d'une conteuse dans la classe de CM2 ; poursuite du projet cartes postales (géographie et écriture) : les élèves envoient et reçoivent des cartes postales et situent les départements français ; concours de mathématiques Kangourou.

\* Lors de l'entraînement à vélo de la ronde USEP, le 8 mai, les enfants des écoles observeront un arrêt au Monument aux Morts pour la cérémonie.

\* Un projet de danse et de théâtre est en cours pour la fête de fin d'année des deux écoles, programmée le 27 juin.

\* Les actions de l'APE ont également été évoquées (Halloween, père Noël, repas de Noël, loto, dictée, carnaval...).

- Jean-Jacques CAMINADE a donné lecture à l'assistance du courrier adressé aux parlementaires (députés et sénateurs), visant à lutter contre la suppression du fonds de soutien accordé aux communes ayant opté pour le rythme scolaire de 4 jours et demi (non obligatoire), dans le cadre des TAP – Temps d'Activités Périscolaires.
- Il a également informé l'assemblée des divers courriers envoyés, et d'une réunion tenue avec le responsable régional des transports scolaires du Lot-et-Garonne, afin de tenter d'empêcher la possible suppression de la ligne locale 172 de transport scolaire.
- Une réunion entre les élus et les parents d'élèves est fixée au 26 mars, afin de discuter de la situation des enfants à la cantine de l'école maternelle.

Dans l'après-midi, il a rencontré M. Patrick Jacquelin, président du **club de pétanque**, auquel il a notifié l'impossibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture du local bordant le boulodrome (propriété communale). Le projet d'agrandissement du club house ne rencontre en revanche aucune opposition de principe. Un permis de construire déposé par l'architecte sera nécessaire.

Françoise LAURIÈRE a participé à la réunion du **Conseil d'administration d'Éclats**. Le Centre constate une diminution du nombre d'enfants impliqués dans ses activités, et signale un départ conséquent d'adolescents, dû aux difficultés à mobiliser cette tranche d'âge le vendredi. Ceux-ci utilisent néanmoins volontiers le City Stade, très apprécié.

Le Centre a fait part de ses inquiétudes pour l'avenir de Vacances Nature, dont le statut de Mission d'intérêt général disparaît au profit d'une délégation de service public (DSP) pour 5 ans. Il prépare un cahier des charges détaillé afin de soumissionner à l'appel d'offres exigé par la Préfecture pour 2026.

L'assemblée générale du Centre Éclats-Vacances Nature est programmée le 4 avril.

Gilles QUÉLENNEC rend compte de son activité depuis le dernier Conseil municipal :

- Le 20 février, lors de la Conférence des Maires de la CCBHAP sur le **pacte voirie** à Castelnaud-de-Gratecambe, une baisse de 30% à 50% sur les AC (Attribution de compensation) pour chaque commune a été proposée. Cette proposition fait suite à une hausse des recettes et un meilleur équilibre budgétaire. Pour Villeréal, l'économie est chiffrée à environ 30.000 € par an. Cette diminution envisagée pour 2026 sera proposée en réunion communautaire de la CCBHAP.
- Le 11 mars, il a participé avec Françoise LAURIÈRE, Isabelle TAUDIÈRE et Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE à la session du **Comité Consultatif d'Action Sociale (CCAS)**.
- Le 13 mars, il a participé à Moirax à une formation de L&G Ingénierie sur la **gestion des chemins ruraux**.
- Le 20 mars, il a suivi au Temple-sur-Lot une formation organisée par l'Association des maires ruraux du 47 sur les **budgets communaux**, suivie d'une réunion sur le **rôle des correspondants Défense** au sein des mairies.
- Il informe le conseil que les **travaux du Chemin des Ardoisiers**, effectués par la CCBHAP aux frais de la Commune, sont terminés et préviendront tout nouveau risque d'inondation.
- Il rappelle que la **gestion des marchés hebdomadaires** fait désormais l'objet d'une prestation, sous la responsabilité de la Commune, avec un suivi régulier par sondages et une comptabilisation

systematique des recettes avec le régisseur. M. le Maire a signé l'arrêté définissant les conditions de l'occupation du domaine public.

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE a assisté le 14 mars à l'**Assemblée générale des Elles Roses 47** à Douzains. À travers ses animations, l'association a enregistré des recettes de plus de 8.500 €, dont 5.000 € ont été reversés à l'Institut Bergonié de Bordeaux, et 2.000 € au service de soins palliatifs de jour de l'hôpital de Marmande. Le solde est réservé à l'organisation de l'édition 2025 d'Octobre Rose.

- Le 19 mars, elle a participé à Casteljaloux à une réunion exceptionnelle sur le **SIVU chenil départemental**, demandée par l'Association des maires du 47 (AMF 47), suite à l'augmentation de la cotisation par habitant votée en décembre 2024 (passage de 1,50 € à 2,25 €, soit 941 € d'augmentation pour Villeréal). Quelque 200 maires étaient présents, ainsi que le sous-préfet de Marmande.

La cotisation obligatoire des communes adhérentes est l'unique source de revenus du chenil (les petites communes couvrant 67 % de son budget, et 47 grandes et moyennes communes restant à ce jour débitrices). Bien que la diminution de ses frais et une première augmentation des cotisations en 2024 (de 1,35 € à 1,50 €/habitant) lui aient permis de retrouver un budget à l'équilibre, le chenil est contraint de procéder en 2025 à une nouvelle augmentation, relativement forte, afin d'envisager des travaux de remise aux normes de ses installations. Une étude est en cours avec la SEM47 afin d'évaluer le budget de cette opération.

Ce chenil est un modèle unique en France (régie directe via un service mutualisé) ; souvent, ce sont des organismes privés qui assurent ce service. Le maire est responsable des animaux divaguant sur le territoire de sa commune et se doit donc, soit d'avoir une fourrière aux normes dans sa commune, soit de passer une convention avec une fourrière

L'AMF 47 demande l'étude d'un passage de la gestion du chenil en DSP (Délégation de service public). Une prochaine réunion sera organisée en avril avec l'AMF 47, le Conseil départemental (propriétaire du site), l'association des maires ruraux du 47, les présidents d'EPCI du département et le préfet.

- Elle signale que la campagne de **stérilisation de chats errants** menée avec la Fondation 30 millions d'amis a permis de stériliser 8 chats jusqu'à présent. Elle tient à remercier les habitants impliqués dans cette opération pour leur aide précieuse (installation des cages pièges, transport des chats chez les vétérinaires).

Frédéric BAROU apporte des précisions sur l'avancement de l'organisation du **Trail des plus Beaux Villages de France du 47** : Le flyer de l'événement est prêt à être distribué pour la communication. Le parcours de la première étape Villeréal-Monflanquin est finalisé, balisé et cartographié. Pour le départ de Villeréal, il demande des bénévoles pour signaler le parcours dans le village, et un volontaire qualifié pour animer un échauffement. Il suggère de proposer des animations aux commerçants de la bastide. Enfin, il annonce que le SMAVLOT a apporté son soutien financier à cette première édition.

La date du prochain conseil municipal est fixée le Mardi 15 avril 2025 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025**

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
2025-011	Ecoles de Villeréal : Achat test psychologique
2025-012	Signalisation Information Locale : Règlement
2025-013	Convention rythmes scolaires avec Vacances Nature
2025-014	Révision montant du loyer des logements Montlabour

A Villeréal, le 20 mars 2025

Isabelle TAUDIÈRE

Secrétaire de séance

Jean-Jacques CAMINADE

Le Maire